



Le ministre de l'Emploi, Issa Tchiroma Bakary, décidé à traquer cette main d'œuvre étrangère sans visa de travail, mais active aussi bien dans le secteur public et parapublic que dans le privé

C'est le sujet de prédilection du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Minefop) depuis le début de cette année 2023 : sur environ 14.000 employés étrangers enregistrés au Cameroun, seuls 4000 disposent d'un visa de travail délivré par son administration. Les 10.000 autres, qui exercent aussi bien dans des entreprises publiques et parapubliques que privées, sont en situation irrégulière. Issa Tchiroma Bakary, qui multiplie des sorties à ce sujet, dénonce le jeu trouble des employeurs. Le 08 février dernier, à Douala, il est allé sensibiliser les entreprises dans la perspective d'une application sans réserve des dispositions réglementaires. Notamment, l'article 22 alinéas 1, 2 et 3 de la loi de finances de 2023, qui prévoit un prélèvement au titre des frais de visa de travail à apposer sur les contrats de travail des travailleurs de nationalité étrangère.

Le Minefop est également vent debout contre les entreprises, relativement aux quotas officiels réservés à la main d'œuvre étrangère. Les entreprises chinoises et indiennes sont particulièrement visés par cette campagne, surtout celles actives sur les grands projets infrastructurels du gouvernement dont l'impact sur lutte contre le chômage n'est véritablement

pas perceptible depuis 2010. Sur ce dernier, les autorités camerounaises reconnaissent en toute honnêteté qu'il y a un énorme déficit de compétences locales par rapport aux normes internationales requises. Cette réalité rend impossible la mise en œuvre de la fameuse stratégie publique de « camerounisation » des emplois. *« Malgré la volonté et la détermination du gouvernement de réserver les visas des personnels de nationalité étrangère en priorité aux personnels de la 10^e catégorie et plus, qui ont des capacités pour assurer un transfert de technologies et des compétences en faveur des nationaux, et d'accorder exceptionnellement les visas aux techniciens, manœuvres, ouvriers de manière contrôlée, pour des durées déterminées avec des mécanismes de remplacement des étrangers par les nationaux, le Minefop s'est heurté au problème de déficit de compétences nationales dans les domaines d'activité porteurs d'emplois ».*

Issa Tchiroma Bakary le dit sans ambages : *« les jeunes ne travaillent pas parce qu'ils n'ont pas de qualifications professionnelles dans les métiers porteurs d'emplois. Ils n'ont pas de travail parce qu'ils ne sont pas formés aux normes internationales requises ».* La problématique du financement de la formation professionnelle demeure donc entière, pour un pays qui ne dispose que d'un très faible capital humain compétitif pour les besoins de son économie nationale.

EcoMatin
